

Bruxelles, le 5 décembre 2025
(OR. en)

16234/25

LIMITE

EF 395
ECOFIN 1661
AG 191
BETREG 48
IA 216
ANTICI 204
ECB
EIB

NOTE

| | |
|---------------|--|
| Origine: | la présidence |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil |
| Objet: | Conséquences économiques de la législation de l'UE - Note thématique de la présidence |

En vue de la session du Conseil "Affaires économiques et financières" du 12 décembre 2025, les délégations trouveront en annexe une note thématique de la présidence sur le sujet visé en objet.

Conséquences économiques de la législation de l'UE

5 décembre 2025

Comme le souligne le rapport Draghi de 2024, des charges réglementaires et administratives excessives peuvent affaiblir la compétitivité de l'Europe, le "stock" de réglementation est considérable, le "flux" de nouvelle réglementation augmente plus rapidement dans l'UE que dans d'autres économies comparables, et les efforts visant à réduire l'un et l'autre n'ont eu jusqu'à présent qu'une incidence limitée.

En octobre, le Conseil européen a demandé, dans ses conclusions, que des efforts soient déployés à tous les niveaux afin de "réduire drastiquement, de toute urgence, les charges administratives, réglementaires et déclaratives qui pèsent sur les entreprises, y compris les PME, et les administrations publiques", il a demandé instamment à la Commission et aux législateurs d'"éviter la surréglementation et l'introduction de nouvelles charges administratives, en particulier pour les PME, tout au long des processus législatifs et de mise en œuvre à tous les niveaux", et a appelé à une "autolimitation législative et réglementaire".

Les trains de mesures omnibus de la Commission réduisent les charges découlant du stock de réglementation de l'UE. Cependant, il existe un risque significatif qu'en l'absence d'outils de suivi adéquats, les charges découlant du flux de nouvelle réglementation l'emportent sur ces efforts.

Suivi des coûts et des avantages générés par le flux de nouveaux actes législatifs de l'UE

Les responsables politiques européens ne disposent même pas d'un aperçu sommaire des coûts et des avantages cumulés générés par le flux constant de nouveaux actes législatifs de l'UE. La présidence danoise a rédigé un aperçu des coûts et des avantages pour les entreprises européennes et les pouvoirs publics de toutes les propositions en cours de négociation au sein des différentes formations du Conseil. Cet aperçu indique que, pour les entreprises européennes, ces propositions, si elles sont adoptées, entraîneront – outre des coûts ponctuels considérables – de nouveaux coûts administratifs récurrents de l'ordre de 1,4 à 1,5 milliard d'euros ainsi que des coûts d'ajustement récurrents de l'ordre de 11,9 à 19,6 milliards d'euros. Il indique également que, pour les autorités publiques, ces propositions comporteront des coûts administratifs récurrents de l'ordre de 119 à 140 millions d'euros ainsi que des coûts d'ajustement récurrents de l'ordre de 2,1 à 9,2 milliards d'euros. Il convient de noter que l'ensemble des coûts pourrait être sous-estimé, les estimations n'étant parfois que partielles.

Prochaines étapes

Le 8 décembre, le Conseil "Compétitivité" a examiné l'aperçu des coûts et des avantages pour les entreprises. Le 16 décembre, le Conseil des affaires générales adoptera des conclusions du Conseil sur la simplification et l'amélioration de la réglementation.

Les conclusions du Conseil préciseront que:

- la présidence (assistée dans l'accomplissement de ses tâches par le secrétariat du Conseil) fournit une fois par semestre un aperçu actualisé des avantages économiques, sociaux, réglementaires et autres ainsi que des coûts administratifs et d'ajustement pour les entreprises et les administrations publiques découlant des propositions en cours de négociation;
- sur la base de cet aperçu, le Conseil, dans ses formations ECOFIN et COMPET, examine les avantages économiques, sociaux et réglementaires ainsi que les coûts administratifs et d'ajustement agrégés découlant des propositions législatives de l'UE, pour les entreprises, les citoyens et les administrations publiques, y compris au niveau de l'UE, sans préjudice des compétences des autres formations du Conseil;
- le Conseil des affaires générales tiendra compte de ces discussions, en particulier dans le cadre de ses débats sur la simplification et sur la programmation législative.

Questions à débattre

- *Les coûts globaux sont-ils proportionnels aux avantages? Les avantages nets peuvent-ils être augmentés?*
- *Les coûts et avantages globaux soutiennent-ils l'objectif visant à accroître la compétitivité et le potentiel de croissance des économies européennes?*
- *Sans préjudice des compétences des autres formations du Conseil, les ministres ont-ils des commentaires à formuler sur les conséquences économiques des propositions législatives figurant dans le tableau récapitulatif?*